

Michèle Jolé

# QUAND LA VILLE INVITE À S'ASSEOIR

LE BANC PUBLIC PARISIEN ET LA TENTATION DE LA DÉPOSE

De ma fenêtre, je vois le canal Saint-Martin, sa passerelle, son écluse, et ses squares. Un des squares a toujours eu ma préférence. En effet, son côté salon a quelque chose d'incongru ; il est très petit, mais il a tout les attributs traditionnels du square : une petite barrière qui le protège du trottoir, en jolie fonte verte, une petite porte qui en permet l'accès, de jour et de nuit, un poteau ciselé pour informer, quatre marronniers touffus qui l'abritent du vent et du soleil, et deux fois deux beaux bancs gondole, verts, en face à face, dont la forme invite au repos et à l'échange. Une autre barrière au fond, qui protège du bassin de l'écluse, répond en écho à la première. Des petits jardins-buissons des deux côtés latéraux en parachèvent la clôture. Son emplacement et sa toute petite taille renforcent cet effet d'abri : il est en effet coincé entre un square, un vrai, qui le surplombe de deux mètres – les marronniers amplifient l'effet de surplomb – et une maisonnette en briques qui loge les ouvriers de l'assainissement (les égoutiers) du secteur.

De ma fenêtre, je l'ai observé pendant un certain temps ; le square offrait ses services à des jeunes filles entre deux heures de cours pour réviser quelques leçons, à des jeunes hommes bavardant, fumant, buvant un coup, à d'autres pour lire, pour manger le temps de la pause de midi, à des plus errants pour dormir la nuit, ou le jour, les buissons servant de pissotière pour les hommes pressés... Toute l'imagerie liée au square et au banc, à leur hospitalité, même clandestine, semblait réalité. Le square vivait.

Et puis un jour, quelque chose d'étrange se passa ; je ne savais dire quoi au premier regard, mais la forme, le sens de ce square ne m'étaient plus familiers : en fait, les bancs avaient simplement disparu ; leur absence – la petite taille du square faisait de ces bancs des géants qui amplifiaient l'offre d'accueil – déstructurait le square et en faisait un simple lieu de traverse pour les curieux de l'écluse, que le temps confirmerait sans doute dans sa nouvelle vocation. En effet, depuis, ce petit square est devenu la halte obligée pour voir l'écluse et son immense trou, surtout le dimanche après-midi, lorsque le quai Valmy est fermé aux voitures : la porte ouverte invite à pénétrer, à pied, en rollers, en poussettes, mouvement d'allées et venues qui sied à ce square également.

Je mis quelque temps à reconstituer l'histoire de cette disparition et à trouver les bons interlocuteurs ; la

modestie et une certaine informalité du square le faisaient échapper aux inventaires et aux classifications officielles. Je cherchais patiemment à qui pouvait revenir la responsabilité de sa gestion : la Direction des Canaux, celle de la Voirie, celle des Parcs et Jardins ? Il s'avéra qu'il dépendait (d'ailleurs il en dépend toujours) de la Circonscription nord-est des Parcs et Jardins, dont la responsable du secteur m'aida à percer l'énigme : les bancs n'avaient pas disparu ; ils avaient été pris dans une espèce de ronde, de « jeu de chaises musicales ».

Je rencontrai un des acteurs de toute cette histoire, le jardinier qui me la raconta.

« Il y avait quatre bancs ; c'est moi qui ai pris l'initiative de les déplacer. Ce square là, on en avait marre, parce que c'était le rendez-vous de clochards ; il y en avait en permanence, ils nous insultaient, nous provoquaient, on avait beau leur faire la police, nettoyer, ils allaient dans les massifs de chaque côté faire les besoins là-dedans, ils mettaient leur matelas, tout ce qu'ils trouvaient dans la rue, des casseroles, c'était vraiment la planque. C'est moi qui en ai parlé à mon chef, il m'a dit, on va tenter le coup et le fait d'avoir retiré ces quatre bancs, et de les avoir mis à côté des tables de ping pong en face dans l'autre square, c'est devenu propre. Les clochards ne pouvaient plus venir s'asseoir. C'est sûr, peut être que des gens ont regretté ces bancs, parce qu'ils ne pouvaient plus venir se reposer. Mais il faut voir cela dans l'esprit des jardiniers, parce qu'on en avait marre, on passait notre temps à nettoyer ça, tous les jours, je ramassais une poubelle dans ce petit carré qui fait quoi, 30m<sup>2</sup> ; j'avais accroché une poubelle, c'était plein à ras-bord ; j'avais beau la changer, c'était toujours plein ; j'en ai eu marre et j'ai retiré ces quatre bancs et les ai mis de l'autre côté du canal. Le petit square est devenu nickel ; au départ d'ailleurs, il n'y avait pas de bancs.

Les bancs, on les a mis devant les tables de ping-pong, de l'autre côté du canal ; mais les gens se sont plaints parce que le soir, ils faisaient du bruit, et donc les bancs ont été retirés une deuxième fois, et maintenant des bancs, il n'y en a plus. Il en reste 7, 8 bancs en face, devant le jeu d'enfants ; apparemment, ça va à peu près... Essayez de demander les bancs, on verra bien... Qu'ils fassent un essai pourquoi pas ; il faut retenter le coup... ! »



Le square vidé de ses bancs

© M. Jolé

## S'asseoir en ville

S'asseoir en ville, en public, est un comportement à la fois banal et délicat. Banal, parce que les occasions de s'asseoir sont nombreuses, particulièrement dans les situations d'attente ; on pense aux lieux-mouvements, halls de gare, quais de métro, abri-bus, halls et salles d'embarquement d'aéroport etc. On pense aussi aux temps de transport où le ton dominant est bien l'attente, même si les voyageurs tentent de s'en accommoder en s'adonnant à autre chose. Mobiles, ils n'en sont pas moins assis – lorsqu'ils le peuvent – comme le sont les automobilistes, qui circulent en ville et entre les villes dans leurs coques ambulantes ; ce sont comme le dit Brossat et comme le sont leurs homologues dans les transports collectifs, des « assis mobiles » (Brossat A., 2001).

Il est banal aussi de s'asseoir pour le plaisir, pour une pause, plus délibérée et arbitraire que l'attente contrainte : jouir de la ville, dans son mouvement, dans son spectacle, acteur et spectateur ; y être pour faire autre chose (lire, manger, rêver, converser, rire, écouter de la musique, téléphoner, tricoter, regarder...). Les terrasses de cafés en sont un des lieux de prédilection et restent symboliques de l'aménité parisienne<sup>1</sup>. Le banc public en est le pendant, dans la gratuité et dans la disponibilité : il est accessible à tous, qu'il soit dans la rue, dans un square ou dans un jardin. Le banc public nous est devenu nécessaire.

La station assise n'en pas moins délicate. L'assis, du fait d'une présence prolongée dans un lieu et à la différence du marcheur qui traverse une succession de situations, a une conscience plus aiguë d'un territoire à soi à construire et à protéger. S'exposer dans l'espace public, c'est donner son corps à voir, à lire, dans son vêtement, dans ses mimiques, dans ses postures. Être assis dit plus que d'autres comportements une certaine vacance, même si chacun tente de la dénier par des signes multiples. Chaque situation d'assise appelle une interprétation.

Le fait de s'asseoir en ville est une scène qui se joue au minimum à trois acteurs : celui ou ceux qui

s'assoient en groupe, le « dispositif » technique ou spontané qui lui-même est situé géographiquement et institutionnellement – il y a un monde de métiers et une division du travail derrière tout dispositif public – et enfin, les autres, les passants, les occupants, la plupart du temps inconnus. Cette scène à trois suppose une convention entre les protagonistes, des codes de conduite, implicites ou explicites. En effet, s'asseoir sur un banc dit un partage de l'espace occupé, des règles de co-présence, qui supposent des compétences partagées ou, à défaut, des médiations et des médiateurs. Un dispositif public suppose et favorise une forme de socialisation, qui permet de recadrer à chaque fois la situation de l'assise. Un banc simple invite un passant différemment qu'un banc double. Des bancs disposés en salon, en face à face, peuvent gêner les sociabilités discrètes et « l'inattention polie » comme d'ailleurs favoriser les sociabilités d'interconnaissance.

À la différence de la marche, aucun substantif, reconnu par le sens commun ou la maison savante, n'existe pour désigner ce mouvement et cette position du corps ; l'usage que nous faisons du mot assise (désignant la position corporelle) n'est pas orthodoxe. L'assise, mot banal chez les techniciens, architectes, *designers*, ingénieurs, désigne le dispositif, l'objet qui recevra le corps, autrement dit, le siège. Par conséquent, l'assise, dans cette acception techniciste, contient une façon de s'asseoir et une histoire : celle dictée par l'apparition d'un objet intermédiaire, reconnu, entre l'espace et le corps : banc, banquette, chaise, fauteuil, divan... Cette définition minore indirectement les autres manières de s'asseoir et d'être assis, sur le sol, sur l'herbe ou sur d'autres supports improvisés. Mais elle dit aussi la spécialisation technique de l'attention que l'on apporte aujourd'hui à



L'assise banalisée

© Rapho

1. Le parti aujourd'hui des concepteurs d'espace public à les vider, y compris de bancs publics, à en faire des espaces disponibles, peut à la fois favoriser d'autres modes d'assises, spontanées, mais aussi l'installation importante d'assises payantes que sont les terrasses de café.

2. De nombreuses contraintes pèsent aujourd'hui sur le *design* du siège public qui doit être anti-feu, anti-vandalisme, anti-tag, anti-clochard, etc...

l'accueil du corps assis, dans l'espace privé comme dans l'espace public. Elle dit peut-être le déclassement du banc comme siège collectif « naturel ». La dominante de l'assise dans nos manières de vivre y est pour quelque chose ; certains auteurs, comme A. Brossat, parlent, pour nos sociétés modernes, de culture d'assis (bibliothèque, puis télévision, bureau...).

Cette « technicisation » des assises publiques<sup>2</sup> et leur « individualisation » – qui passe par leur esthétisation – sont peut-être aussi des réponses aux difficultés d'auto-régulation sociale dans des situations qui peuvent paraître inédites pour les gestionnaires des lieux publics ; pensons à la SNCF, à l'ADP, et surtout à la RATP, qui s'est donné sur cette question la doctrine la plus aboutie et explicite, des services spécialisés (*design*) sur l'aménagement et le mobilier, dont le siège qui, pour l'instant, a marginalisé la forme du banc<sup>3</sup>.

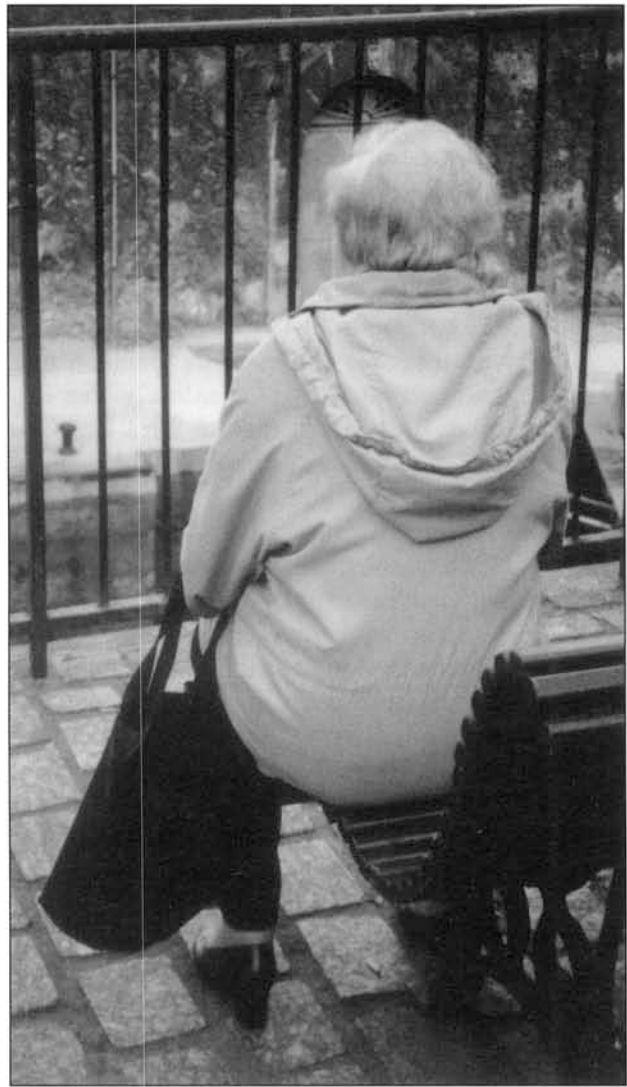
Cependant, les services de la ville de Paris aménagent et meublent la rue, les places, les jardins d'assises, en favorisant une logique patrimoniale et de ce fait, prolongent la tradition de l'hospitalité inaugurée au XIX<sup>e</sup> par l'implantation généreuse de bancs publics ; ces orientations, qui concernent le banc public, ne vont pas sans hésitations, contradictions, tâtonnements (Jourdain S., 2002).

La question reste posée ; le banc ne serait-il pas concurrencé par d'autres dispositifs que les édiles essaient de nous offrir aujourd'hui (les pelouses, les plages...), par d'autres pratiques et d'autres mœurs qui voient dans la ville et toutes ses « prises » des occasions à s'y asseoir, à s'y détendre, par d'autres façons de se mouvoir, de se rencontrer ? (Jolé M., 2002). La question de la survie du banc, si elle se pose, ne serait pas, à ce moment-là, uniquement liée à des tentations sécuritaires et ségrégatives. Le banc public est pris dans les turbulences diverses de mobilités et d'immobilités qui se contredisent et dans des représentations contradictoires, par les professionnels, des sociabilités légitimes.

Cet objet, très simple dans son artefact, a une forte puissance d'évocation ; c'est un objet plein ; il dit disponibilité, accueil ; son hôte est discret, invisible et on l'imagine vous dire : « Je vous en prie, asseyez-vous, le fauteuil vous tend les bras ». Il nous touche aussi par la simplicité de ses matériaux, sa capacité à se laisser altérer doucement par le temps, par la pluie, par le soleil, par les traces des passants. Il nous touche aussi par l'histoire qu'il nous raconte, sur Paris, ses arrangements, ses mutations, ses fragilités, « ses miséreux » comme dirait Godard<sup>4</sup>.

## Les présupposés du banc public parisien

Le banc public, tel que nous le connaissons aujourd'hui à Paris, a bien sûr une histoire. Sa quasi-naturalisation pourrait nous la faire oublier. Quoi de



*Le banc accueille la solitude*

© M. Jolé

plus simple qu'un banc, comme nous le disait un architecte : « C'est juste de quoi poser ses fesses, comme à la campagne, lorsqu'on prend deux pierres et que l'on y pose une planche ». Le problème ne commencerait-il pas cependant à se compliquer lorsqu'il arrive en ville, qu'il devient public, c'est-à-dire

3. Un travail est en cours sur les pratiques des services publics de transports ; pour la SNCF : projets sur le confort du futur francilien, projets de gares depuis quelques années et propositions de gammes de sièges, confiés au service *design* de l'Arep... ; pour l'ADP : publication d'un guide de *design* et de spécifications, *Les sièges publics dans les aéroports*, 2000, à la Direction de l'Équipement de l'ADP ; pour la RATP : l'Unité *design* et ses différents services, en coordination avec l'Unité Marketing, travaillent sur la politique à mener en termes de *design*, d'implantation et de standardisation de nouvelles gammes de sièges pour les quais, et également pour les sièges du nouveau matériel roulant. Le processus d'individualisation des sièges y est entamé depuis une trentaine d'années, par souci de confort au départ : donner à chaque voyageur sa place, puis par volonté de limiter les sédentarisations de SDF, de clochards.

4. D'après les investigations que nous avons menées depuis quelques années sur la présence des bancs dans la littérature, celui-ci est très souvent le lieu de rencontres entre solitudes (*Le Square* de M. Duras, *Bouvard et Pécuchet* de Flaubert) ; il peut être aussi le dernier refuge d'êtres désespérés : les romans de S. Zweig en sont de très bons exemples, notamment *Vingt-quatre heures de la vie d'une femme*. Pour une analyse poussée des références littéraires, voir Boursier Mougenot E., 2002.

à la fois usage partagé, installation dans l'espace public et service gratuit offert aux citoyens ?

L'institutionnalisation du banc public<sup>5</sup>, tel que nous le connaissons aujourd'hui, se fait au XIX<sup>e</sup> siècle. Il accompagne la restructuration du système de voies, l'apparition et la généralisation des trottoirs et la multiplication des jardins publics et des squares. Il est le signe mineur d'une mise en ordre et d'une « mise en commodité » majeures de la ville, de l'attention portée au principe de circulation.

Auparavant, il semble que les bancs (publics), tous de pierre, n'existaient que dans les jardins publics : au Luxembourg, au Jardin des Plantes, au Palais Royal, au parc Monceau et surtout au jardin des Tuileries où ils étaient nombreux ; des tableaux et estampes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, rassemblés dans l'ouvrage de J. Chagnot (1988)<sup>6</sup>, en attestent<sup>7</sup>. De plus, selon V. Sainte-Marie Gauthier, apparaît également, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, dans les jardins et plus tard sur les premiers boulevards, l'autorisation de location des chaises : « Les badauds pouvaient s'asseoir pour une somme modique ; ils se formaient ainsi sur les bas-côtés des boulevards des cercles de discussion, qui pouvaient provoquer des « embouteillages ». Les chaisières se défendront tout au long du siècle pour défendre leur gagne-pain et les chaises payantes seront d'une certaine façon les concurrentes directes du banc public. L'installation un peu systématique de bancs publics sur la voie est initiée par « le préfet-voyer » Rambuteau, qui, pendant la Restauration, procède, sans plan d'ensemble, à la construction de nouvelles voies, à l'élargissement d'autres, avec l'instauration de trottoirs et l'installation de bancs : selon ses *Mémoires*<sup>8</sup>, les trottoirs passent entre 1833 et 1848 de 16 000 mètres à 195 000 mètres : « pour que la population puisse se promener plus commodément, je fis installer des bancs partout où j'en trouvais la place. Dirais-je qu'alors il n'y en avait pas un seul à Paris tout en craignant de nuire à la location des chaises ? Aussi quand je voyais plus tard des hommes lourdement chargés se reposer un instant, des vieillards se chauffer au soleil leur canne entre les



Conversation publique  
© M. Jolé

genoux, des mères faire un brin de causette en regardant jouer leurs enfants, et le soir, des familles deviser joyeusement réunis, je passais épanoui, content d'eux et de moi... ». On le voit, la sociabilité que supportent ces bancs reste liée à des pratiques professionnelles et familiales ; le banc serait plutôt une figure de quartier, de proximité, quasiment familiale. L'équipement en bancs reste malgré tout modeste, particulièrement dans son *design* ; comme l'observe V. Sainte-Marie Gauthier, « les bancs prennent la forme traditionnelle des bancs de jardins ; ils sont dépourvus de dossier et n'offrent qu'un confort sommaire ».

C'est l'équipe d'Alphand et son architecte Davioud qui vont faire du banc un des trois éléments fondateurs de la nouvelle urbanité parisienne. La municipalité prend en régie l'éclairage public, les bancs publics et les plantations d'alignement. Entre 1853 et 1870, 8000 bancs, donc près de 48 000 places assises, sont « offerts » : fonte pour les pieds, décorés de motifs floraux et des armes de la ville, bois pour l'assise et le dossier. Une bonne partie est installée – à distance de 20 à 50 m les uns des autres – sur les grands voies publiques, sur les boulevards et les promenades, en alignement avec les arbres (voir Alphand A.). Ainsi, le banc public est dessiné, généralisé et son implantation est coordonnée à celle de l'arbre et du candélabre. Le couple arbre/banc semble bien la formule du confort de l'assis en ville ; le banc gondole dans un square, qu'Alphand nomme « salon fleuri » en est la figure la plus accomplie. Pour lui, le square est en effet « une annexe indispensable de la voirie urbaine »<sup>9</sup>.

Il se dessine ainsi un double registre de la sociabilité ou de l'hospitalité du banc : la proximité que décrit Rambuteau, et l'urbain. Ce dernier peut prendre des formes plus ou moins familières : celle que procurent également les chaises (qui continuent à être louées), à savoir le plaisir du spectacle : « Pour les beaux jours, une triple et quadruple file de chaises recevaient les curieux qui, le binocle à l'œil, regardaient passer sur la grande allée les élégants équipages et les pimpantes amazones escortées de leurs cavaliers » (Fournel V., 1861). Une autre forme du registre urbain est plus liée à une quotidienneté de mouvement et de circulation,

5. Il ne s'agit pas ici de faire l'histoire du banc public ; notre intention est de rendre compte des conditions de possibilités (morphologiques et sociologiques) de son existence à un moment donné de l'histoire de nos villes, en l'occurrence pour Paris. Nous avons travaillé à partir de quelques textes qui existent sur l'histoire du mobilier urbain parisien et sur quelques archives municipales de la Ville de Paris : M. de Thézy, *Paris, la rue*, ed. Sté des amis de la bibliothèque historique, 1976 (exposition) ; voir aussi les *Cahiers du Crepif*, Choay F., Alphand A. et Bowie K.

6. On remarquera particulièrement une estampe de Huot : *Lecture du journal par les politiques de la Petite Provence au jardin des Tuileries : scène d'hommes assis sur un banc en train de lire et commenter le journal*.

7. Le même processus est à l'œuvre à Bordeaux, voir Arnaud H., 1993.

8. Comte de Rambuteau, *Mémoires*, 1995, ed.

9. Par ailleurs, ces bancs font l'objet d'une attention minutieuse : on les lave tous les jours, on repeint les parties en chêne, une fois par an.

qui amène chaque citadin à croiser des gens inconnus<sup>10</sup>. Ce siège dit « confortable »<sup>11</sup>, qui permet des pauses prolongées, oblige au partage avec autrui, quitte d'ailleurs à lui tourner le dos : en effet, le double banc parisien, en doublant les potentialités de l'assise, déconsidère en un certain sens les règles minimales de politesse (ne pas tourner le dos) et simultanément, il présuppose une grande confiance pour accepter une proximité, le plus souvent arbitraire<sup>12</sup>. Le banc, surtout celui sur la voie, contribue ainsi à publiciser la rue, en la donnant à voir assis, et avec d'autres. Il assigne aussi l'endroit d'où cela peut se faire, comme le dit R. Sennet (1990), en parlant du boulevard Richard-Lenoir, « On a rendu clair ce qu'il fallait faire et où ». Le banc est là pour ça ; il dit en même temps une certaine manière de s'y maintenir ; il demande à redresser le corps. La généralisation du banc, comme le nouvel ordre urbain mis en place, refoule ce qui restait encore du domaine privé sur la voie ; les chaises privées sont priées de rentrer dans les intérieurs et les bancs en pierre, qui souvent étaient partie intégrante des façades d'immeubles, sont interdits<sup>13</sup>.

Ce nouvel édifice, pour utiliser le terme de l'époque, exige de fait l'apprentissage d'un nouveau collectif (même s'il reste relatif). Les plaintes adressées aux services municipaux témoignent des difficultés qu'il engendre<sup>14</sup>. Ces plaintes concernent les voies et non les squares et émanent de commerçants et de riverains (propriétaires), dont les activités (vente, livraison, location d'appartement) risquent, selon eux, d'être entravées par la présence, trop fréquente, sur les bancs, de gens « à la moralité douteuse » (tenue, propos)<sup>15</sup>. La réponse des ingénieurs est claire et efficace ; les bancs sur la voie publique relèvent de l'intérêt général et de l'utilité sociale et on ne peut les supprimer ; véritable doctrine à laquelle se tiennent les ingénieurs, face à la police et aux plaignants ; citons la réponse à une demande de suppression : « Il n'est pas douteux que les bancs de l'avenue Clichy rendent de très grands services à la population honnête. Sur ce point, comme sur toutes les grandes voies, les bancs ont une utilité certaine ; ils permettent aux gens fatigués, aux vieillards, aux femmes portant des enfants ou chargés de fardeaux de prendre un instant de repos... Ils sont d'autant plus nécessaires que le trafic est dense<sup>16</sup> ».

## Le monde des bancs aujourd'hui

Il va de soi que le banc, en tant que tel, ne fait pas aujourd'hui l'objet d'une politique ou d'une doctrine spécifiques de la part de la Ville de Paris ; il est globalement pris dans la catégorie mobilier urbain, qui, lui-même, est intégré, la plupart du temps, à des démarches et à des lieux, qui le dépassent et lui donnent son sens. Enquêter sur le banc et sur l'assise



Banc anglais équipé pour internet.

© D. R.

oblige donc à repérer et à circuler dans un petit monde complexe de services, de lieux divers, dispersés, d'« artisans », qui, chacun, à leur place et dans des logiques de travail propres, tentent de coopérer à l'existence de cet objet. Son existence tient en effet à de multiples moments, phases, situations de travail : études, projets, passations de marchés, achat de matériaux, entretien, stockage, etc. qui tentent de filer à leur façon la trame de l'hospitalité. Cependant, la filiation avec Alphanand est affichée et admise ; ses bancs restent les figures majeures, même si d'autres tendances sont à l'œuvre et concurrencent la logique patrimoniale : nouvelle esthétique, nouvelle politique, nouvelles mœurs.

Le monde du banc est traversé de divisions basiques : voirie/jardin/, conception/exploitation, innovation/tradition, technique/politique. La plus évidente est celle du partage de l'espace public et du mobilier entre la Direction de la voirie et la Direction des parcs, jardins et espaces verts. Même le service

10. Nous utilisons le générique « citadin » pour simplifier le propos ; mais le livre de R. Solnit, *L'art de marcher*, et l'article de E. Wilson, « The invisible Flaneur » insistent sur les difficultés pour les femmes de circuler seules dans les villes du XIX<sup>e</sup>.

11. De plus, le dossier qui doit, selon les auteurs, faciliter la position de l'assise, peut s'assimiler si on se place dans une interprétation de remise en ordre sociétale, à un austère redressement du corps.

12. Il est conseillé aux paysagistes aujourd'hui comme nous le disait un des leurs de ne pas laisser d'espace entre le dos des bancs alignés dans les allées de jardin et le gazon, afin de ne pas provoquer de malaise.

13. Comme tous les autres empiètements sur la voie publique (étalages, établis, vente ambulante...). Voir Landau B., 1992.

14. Archives de Paris, VO NC 19.

15. Nous en donnons un exemple, intéressant pour le registre lexical dans lequel est exprimé l'immoralisme : « une bande de jeunes gens tient ses assises sur un banc... Ils tiennent des propos et des chants obscènes, avec des gestes qui ne peuvent être répétés tant ils sont infects et dégoûtants, depuis 7h jusqu'à 11h ; ayant une jeune fille, je ne puis laisser les fenêtres ouvertes... ».

16. Autre exemple pour le boulevard Picpus : « si la mauvaise fréquentation momentanée d'un banc public suffisait à justifier sa suppression, on se trouverait dans la nécessité de procéder à l'enlèvement d'un grand nombre d'autres bancs, au grand préjudice de la population paisible qui en profite habituellement... ».

« espace public » de la DAUC (Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction), qui a une mission fédératrice et doctrinale sur l'ensemble du mobilier des espaces publics de la ville, entérine cette division : « la Voirie ne s'occupe que du mobilier du domaine viaire (public, accessible 24 heures sur 24) ; tout ce qui concerne les squares et les jardins fermés est du domaine privé de la Ville et dépend des Parcs et jardins ; seuls les cas de création de square ou de requalification importante de jardin autorisent la DAUC à avoir un droit de regard sur l'aménagement ; de toute façon, cela est très complexe et tout n'est pas toujours clair dans la distribution des responsabilités et des décisions ». La présence du banc n'a d'ailleurs pas la même légitimité selon qu'il se trouve sur la voie publique ou dans un jardin, comme nous le dit cette même responsable : « Pour les jardins, finalement, le banc a plus de légitimité : un jardin sans banc n'est pas un jardin, alors que dans la rue, de nombreuses logiques s'affrontent... ». Propos qu'un agent de la Direction des Parcs et jardins confirme : « Autant je défends le banc de jardin, autant je n'ai pas la même idée pour le banc de voirie ; cela dépend beaucoup du lieu, de ses fonctions... Les bancs s'implantent sur de larges trottoirs avec des arbres d'alignement ». Ces deux services sont pris dans des logiques qu'ils estiment différentes bien qu'ils fondent et légitiment leurs actions sur l'assise et les bancs par des éléments de doctrine proches.

## La voirie publique et le banc : quelle norme ?

La voirie est en effet prise en charge par la direction de la Voirie, mais elle est, en ce qui concerne son mobilier, sous le « contrôle » de la Commission du mobilier urbain, coordonnée par le service de l'espace public. Cette commission a été créée en 1991 « pour mener une politique de reconquête de l'espace public, au profit du piéton ». En effet la création de cette commission est née de la volonté municipale de stopper ce qui était considéré comme une profusion, un sur-ameublement de l'espace public (multiplicité des dispositifs de tout genre, y compris des services concessionnaires) et pour lutter contre l'hétérogénéité des styles de mobilier mis en place<sup>17</sup> ; l'offre de mobilier, en constante évolution, brouillait l'identité parisienne qu'on a voulu réaffirmer, grâce à la revalorisation du patrimoine hérité du XIX<sup>e</sup>. Une nouvelle démarche normative aboutit à un catalogue, bible de la conformité et de la condition de l'agrément<sup>18</sup>.

Le banc est partie prenante de ce catalogue ; il figure sous la rubrique « mobilier de confort », en compagnie des fontaines (les autres catégories sont les suivantes : propreté, protection, communication). Cinq types de bancs sont identifiés, avec leurs

caractéristiques physiques ; globalement, la référence affirmée est le banc d'Alphand revisité, à laquelle les services concernés et les concepteurs extérieurs doivent se soumettre<sup>19</sup>. Le banc public est confirmé dans son évidence ; un recensement des bancs est effectué en 1993 : le parc est estimé à 9000 pièces ; la multiplicité des modèles confirme la nécessité d'une homogénéisation du *design* des bancs. Peu de choses sont indiquées sur leur implantation, leur nombre et leur localisation<sup>20</sup>.

L'implantation du banc dans la voie publique, comme nous l'explique la coordinatrice de la commission, est une question délicate, du fait des nombreux concurrents (terrasses, étalages, kiosques, cabines téléphoniques, etc...) : « Même si on voulait un rythme régulier, il n'y a pas assez d'espace... C'est plus facile lorsqu'il y a un alignement d'arbres, car de toute façon il y a de la place inutilisable pour d'autres choses. Sur les places publiques, on y arrive, si elles sont suffisamment grandes... ». La légitimité du banc reste fragile et dépend des circonstances d'implantation.

## Les pratiques et les représentations des concepteurs

Ces questions sont tacitement déléguées aux concepteurs des services d'aménagement de la Voirie, qui ont en charge les projets de requalification de voies, de places existantes ou de création de nouvelles voiries ou d'espaces publics (ZAC...). Pour eux aussi, le banc de voirie est à la fois nécessaire et problématique : « Nous sommes les héritiers d'Alphand ; l'espace public, c'est l'espace de la convivialité et de services ; mais c'est difficile... ». Les propositions d'implantation dépendent beaucoup du lieu et du projet sur le lieu : « Il n'y a pas de doctrine, mais un recours au bon sens. Il n'y a pas de codification. La conjugaison arbre/banc/éclairage apparaît encore la formule la plus viable ; il faut préserver la fluidité des lieux de grand passage... Il n'y a pas de raison pour être œcuménique. Mais des lieux s'imposent : là où les gens attendent, école, arrêt de bus, mais aussi sur des parcours où les gens fatigués peuvent se reposer ou regarder ». Restriction sur les lieux, mais non sur le principe du banc qui est à défendre

17. Dans les années 60 et 70, un mobilier urbain banalisé et hétéroclite prend place dans tout l'espace public ; ce processus commence avec l'urbanisme « moderniste » des années 60 (Front de Seine, XIII<sup>e</sup> etc...) ; on y trouve de nombreux bancs en béton. Puis il se poursuit en 1970, dans de nombreuses ZAC et autres avenues parisiennes où l'on voit proliférer « des bancs massifs, bancs composites, mouvements de sol, banc-objet ». Voir Pagès M., 1993.

18. Mairie de Paris, *Le mobilier urbain*, 1997.

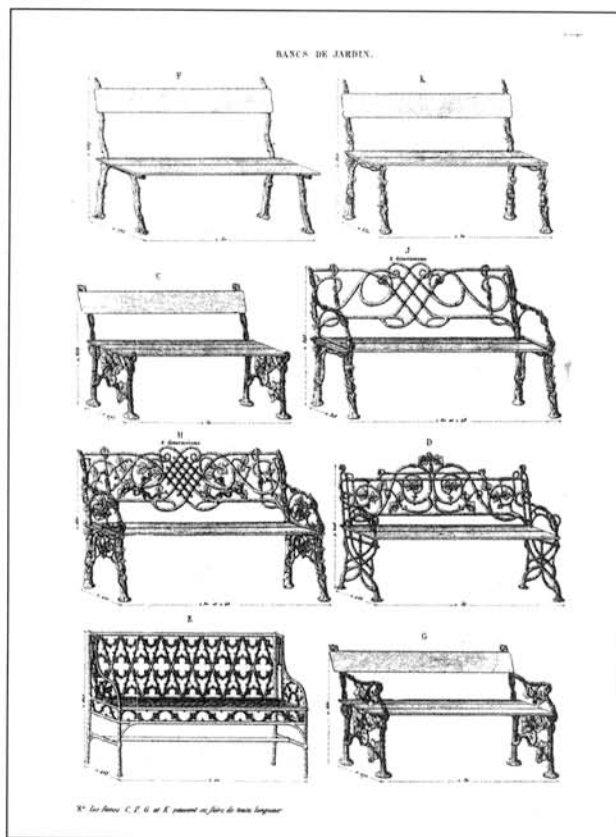
19. Sauf les grandes exceptions, Champs-Élysées (J.-P. Willmotte), Berges de Seine, Promenade plantée (Ph. Mathieux)...

20. Il y a des indications techniques sur la distance de la bordure de trottoir et l'alignement par rapport aux arbres : sur un trottoir de 2m40, on met un banc pour laisser un passe de 1m80 etc...

contre les pressions diverses, y compris celles des élus. « Le banc est un objet éminemment sensible. Cela varie suivant les quartiers, mais participe d'un mouvement général élus/riverains ; on laisse de moins en moins la possibilité de s'asseoir ; la légitimation est toujours sécuritaire et s'oppose à une position raisonnable, professionnelle pour fabriquer une ville agréable, où l'on peut se reposer, pour le plaisir, admirer le paysage... ». Ces techniciens effectivement observent un certain recul dans les propositions d'assise des nouveaux projets, qui peut aboutir, dans certains cas, à des compromis, auxquels les concepteurs ont du mal à se soumettre : les « bancs dissuasifs », bancs rétrécis, raccourcis, sur lesquels il est impossible de s'allonger ou de se regrouper en trop grand nombre.

## Le jardin et le paradoxe du comme chez soi

La commission du mobilier n'a qu'un droit de regard limité sur les actions et les choix de la Direction des Parcs et Jardins. Mais celle-ci, dans les mêmes années, a adopté elle aussi une « démarche normative » qu'elle inscrit dans une logique patrimoniale : conservation et reproduction si possible du mobilier d'Alphand, sauf pour les grandes opérations de création de jardin, où la philosophie et le *design* de l'assise sont laissés entre les mains du concepteur (paysagiste ou architecte selon les cas)<sup>21</sup>. « Nous avons un patrimoine considérable de bancs ; ce n'est pas neutre. On a un parc historique de bancs de la grande époque haussmannienne, dont le modèle gondole est le plus caractéristique. La question était et est toujours la même : que fait-on de ce dont on dispose plus que comment fait-on un nouveau banc ? D'où le recensement des bancs qui a été fait en 1993 et qui évalue le parc à 15 000 unités ; on avait observé qu'il y avait des distorsions entre les modèles de bancs et les types de jardins : souvent dans les jardins historiques, il y a des bancs non adaptés, des bancs droits par exemple. C'est comme cela que l'on a été amené à faire un inventaire, pour fixer des règles aux services de terrain en charge de l'exploitation ». C'est un architecte qui nous parle. Ces normes s'imposent aux concepteurs, pour qui il s'agit de faire avec les modèles disponibles, même si pour eux la question du banc « contemporain » (d'un nouveau *design*) peut se poser : « Il ne s'agit pas de savoir si on aime ou pas ». L'obéissance à la norme dans la pratique quotidienne n'empêche pas le débat et des controverses potentielles sur d'autres formes d'assise, dont la pelouse évidemment. Si les concepteurs émettent beaucoup de réserves sur la tentation existante de certains responsables à « individualiser » le banc, c'est-à-dire soit à lui ajouter des accoudoirs, soit à le couper (un prototype est en cours : il s'agit d'un banc gondole rétréci), certains souhaiteraient réhabiliter la chaise : « la chaise a beaucoup de qualités ; le siège égoïste a la convivialité de pouvoir permettre le regroupement, le



Bancs de jardin  
© BHVP

face-à-face ; elle est mobile, elle bouge ». L'exemple donné est le parc de la Villette, les chaises fixes et montées sur pivot, donc orientables, de Stark. Compromis qui résout la question du personnel gestionnaire d'un parc de chaises. Quant à leur localisation, en cas de nouvelle implantation, la logique est celle de la tradition et du bon sens (le plus appliqué lorsqu'il s'agit de banc) : mettre les bancs le long des allées et des arbres selon les vues que l'on juge intéressantes.

## Les gardiens des squares et des jardins<sup>22</sup>

Les services de l'exploitation, comme pour leurs voisins de la Voirie<sup>23</sup>, sont à la fois fortement hiérarchisés et dotés de sous-ensembles relativement autonomes : « Les subdivisions ont le pouvoir de décider, d'aménager, de rajouter, de supprimer, mais nous avons une doctrine : la base, c'est ouvrir le jardin au public, offrir des bancs pour se reposer ; le banc fait

21. Nos partenaires citent très souvent le parc Citroën.

22. Nos exemples concernent principalement le X<sup>e</sup> arrondissement, qui comprend environ 15 jardiniers plus un agent de maîtrise, 15 ASS et un chef de brigade.

23. En effet, les subdivisions de la Direction de la voirie sont elles aussi soumises à différentes demandes de dépose de bancs, auxquelles elles peuvent répondre positivement ou non, suivant les cas : le banc a encore une forte valeur morale que le service d'une certaine façon continue à construire, même s'il le « dépose », donc dans une forme de dénégation.

partie de l'accueil ». L'argumentation d'un responsable du service se poursuit sur la différence entre jardin et voie publique : « Dans un jardin, on a des " gardiens " qui ont pour fonction d'accueillir ; il y a un dialogue possible ; donc les " nuisances " peuvent se contrôler mieux... Il y a un réel problème de gestion des squares et de leurs usagers, mais il faut trouver des *modus vivendi* et les agents spécialisés de surveillance, ASS, ont leur rôle à jouer ».

Le jardin ou le square est effectivement un espace particulier qui pose différemment la question de la place du banc et de sa « gestion sociale ». Tout d'abord, c'est un espace traditionnellement clos. Il y a des portes ; un paysagiste nous disait d'ailleurs que pour lui, la porte avait plus de puissance invitante que le banc. À l'entrée, un règlement est affiché, dont le respect est de fait la seule condition d'entrée. Des agents spécialisés sont spécialement chargés du contrôle et de « protéger en fin de compte les biens de la Mairie de Paris » (les pieds sur les bancs, les assises sur la pelouse interdite...) : « On nous demande d'être les ambassadeurs de la ville de Paris » nous dit (ironiquement) un agent. Leur uniforme, bleu, dit leur fonction. Des jardiniers sont là pour veiller à la végétation ; eux aussi un habit spécial, vert. Tout est prêt pour accueillir celui qui décide d'y pénétrer : jeux de toutes sortes, pelouses, et bancs. Tout est fait pour signifier un univers protégé, un comme chez soi, où la tranquillité est de rigueur. Ce modèle ne résiste pas toujours à l'épreuve de la réalité. Beaucoup d'ASS ont plusieurs espaces à surveiller. Ils fonctionnent par ronde ; leur attachement à un lieu spécifique en devient relatif. S'ils ferment le square ou le jardin, ce sont les jardiniers qui les ouvrent. Ce sont des permanents. Ce sont eux aussi qui contribuent directement, par leur travail quotidien, à l'ambiance du square : après avoir ouvert le square, ils le nettoient, ramassent les papiers ; cette tâche peut leur prendre une partie de la matinée. Ensuite seulement, ils jardinent. Cette double obligation n'est pas toujours perçue par les jardiniers comme légitime et relevant de leur métier.

Dans ces conditions, un jardinier est amené à avoir le sentiment d'être dans son territoire, d'en être le véritable hôte et de ce fait, il peut être mis en face de situations contradictoires qu'il estimera être ou non de son devoir de régler. La présence de clochards ou de SDF est l'exemple le plus fréquent ; leur confrontation quotidienne les oblige à une position morale : « Des fois le matin, quand j'arrive, il y en a qui sont allongés sur les bancs ; ils dorment ; des fois, tous les bancs sont pris dans les beaux jours, quand il fait chaud ; tous les bancs, quand j'arrive, sont pris. Je ne peux rien dire ; qu'est-ce que vous voulez que je fasse, je ne peux rien dire, je ne peux pas dire de dormir dans un autre lieu, c'est pas mon rôle, il y a les brigades de sécurité, les gardiens qui passent, c'est à eux de juger ; des fois, je regarde, je ne peux pas les empêcher de dormir ; c'est pas que ça me gêne, ça me fait bizarre de voir des gens

qui dorment comme ça, sans domicile, ça fait bizarre ; ça me semble bizarre quand même ».

Le square est un lieu paradoxal, puisqu'il suggère des appropriations, des habitudes, des chez-soi, des « salons » ; il prédispose à l'immobilité ; on a ainsi « le coin des mamies », « le coin des boulistes », « le square des SDF », « le square des jeunes », « le square de la drogue ». Ces catégorisations qu'utilisent les professionnels des squares sont déjà une adaptation aux situations de travail qu'ils affrontent. Leurs pratiques quotidiennes font de ces lieux à leur tour leurs territoires. La confrontation ne peut que se faire dans une négociation, qui se joue entre formalisme et affectivité.

## Un dispositif complexe en devenir

Le banc, dispositif physique, esthétique, social et moral, est un objet complexe dont l'évidence peut être interrogée autrement que dans une perspective sécuritaire ou dans son usage individualiste. La dépose du banc elle n'est pas vraiment pensée ; elle est agie selon des légitimités différentes selon les acteurs et elle reste pour l'instant ponctuelle.

Par ailleurs, d'autres relais sont en voie de constitution. La façon dont les groupes de jeunes transforment le banc en perchoir montre de nouvelles façons d'exposer le corps dans l'espace public. D'autres citadins, ou les mêmes, improvisent des assises sur les bords de Seine, des canaux, envahissent les pelouses nouvellement offertes, se fauillent dans les interstices, occupent volontiers les marches d'escaliers surtout lorsqu'elles reçoivent avec bénédiction le soleil comme en témoigne un jardinier<sup>24</sup> :

« Dans les grands squares, où il y a beaucoup de passage, entre midi et une heure où ils viennent manger, quand il fait beau, les escaliers que vous voyez là en face de l'église, c'est noir de monde ; il y a deux, trois cents personnes qui sont assises là et qui mangent et qui mangent et qui mangent et entre midi et deux heures, ça n'arrête pas. Les gens font le va-et-vient, viennent de la gare du Nord, des Mac, des Quick, tout ce qui s'en suit, des charcuteries du quartier, avec leurs paniers repas, et puis, ça mange, ça mange, ça mange. Quand je suis arrivé ici, j'ai découvert que les gens sont assis partout, il y a une fourmilière. Dans les escaliers, c'est noir de monde, dans les beaux jours, dès qu'il fait un rayon de soleil. On voit d'ailleurs que les marches sont lisses, à force de s'asseoir dessus, on croirait qu'on a ciré les escaliers. Les gens sont assis là, c'est dingue les gens, je vous dis, l'été, il y a deux cents personnes au moins... ».

24. W. H. Whyte observait déjà à New-York dès 1980 la préférence des New-yorkais pour les marches d'escaliers pour mener diverses activités, dont celle de manger. Les nouveaux modes d'alimentation, dont le repas à emporter, en France, génèrent des occupations prolongées de l'espace public et de ses offres d'assise.



Les événements festifs, de plus en plus nombreux dans Paris, les pique-niques formels et informels, les flâneries paresseuses, les déambulations de touristes, la plage du dernier été expriment d'autres façons de faire pause dans la ville. Les artistes et les *designers* s'en sont saisis pour réinterpréter le banc public et son *design* et pour affirmer le plaisir du confort du corps, y compris dans la position allongée. Suzanne Sà, à Strasbourg, a ajouté aux bancs existants des rallonges sur le côté ou sur l'avant et a multiplié ainsi l'offre de places assises et de postures. L'Agence Opaque perturbe la spécialisation et la rigidité du mobilier urbain, en mélangeant les genres, cabine téléphonique-douche,

lampadaire-aquarium et banc clic-clac, qui s'allonge si on le désire. Ces subversions d'artistes en clin d'œil participent, à leur échelle, à la reconsidération des formes d'accueil du corps dans la ville, dans ses différents modes d'expression. De tous les corps ? Comment travailler ces mouvements contradictoires qui vont de la suspicion sur certains corps allongés à l'exaltation qui prône le plaisir des corps libérés et leur bien-être dans la ville ? Comment repenser les sociabilités de la pause en ville ?

Michèle Jolé

## RÉFÉRENCES

- Alphand A., *Les promenades de Paris*, Rotschild, 1867-73, 2 vol.
- Arnaud H., (1993), *Le mobilier urbain à Bordeaux du XIX<sup>e</sup> siècle à 1914*, maîtrise d'histoire.
- Bordreuil S., (2000), *Champs relationnels, champs circulatoires. Ville émergente et urbanité au prisme de la zone de Plan de Campagne, rapport intermédiaire*, Puca.
- Boursier-Mougenot E., (2002), *L'amour du banc*, Actes Sud.
- Bowie K. (textes réunis par), (2001), *La modernité avant Haussmann. Formes de l'espace urbain à Paris 1801-1853*, Éd. recherches.
- Brossat A., (2001), « Culture, station assise et mobilité », *Transeuropéennes*, n° 21.
- Cahiers du Crepif*, Le mobilier urbain, n° 56, 1996.
- Chagniot J., *Nouvelle histoire de Paris*, éd. Hachette 1988.
- Charbonneau J.-P., (2002), « Un urbanisme respectueux des corps », *Urbanisme*, n° 325.
- Choay F., « L'art dans la ville, Haussmann et le mobilier urbain », *Revue Temps libre*, n° 12.
- Fournel V., (1861), *Paris dans sa splendeur*.
- Germain A., (2002), « La redécouverte de l'espace public : regards d'architectes et de sociologues », in *Espaces publics, architecture et urbanité, de part et d'autre de l'Atlantique*, éd. Université de Saint-Étienne.
- Jolé M., (2002), « Les assis », *Urbanisme*, n° 325.
- Joseph I., (1998), *La ville sans qualité*, l'Aube.
- Jourdain S., (2002), « Les bancs des accusés », in *Zurban*.
- Landau B., (1992), « La fabrication des rues de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 57-58.
- Pagès M., (1993), *Le catalogue du mobilier urbain de la ville de Paris*, DAU.
- Sainte-Marie Gauthier V., (1996), « Initiative privée et service public : mobilier urbain et espaces publics parisiens au XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers du Crepif*, Le Mobilier urbain à Paris, n° 56.
- Sansot P., (1985), *Jardins publics*, Payot.
- Semprini A., (1995), *L'objet comme procès et comme action*, L'Harmattan.
- Sennet R., (1990), *La ville à vue d'œil*, éd. PLoN.
- Sollnit R., (2001), *L'art de Marcher*, Actes Sud.
- Whyte W.H., (1980), *The social life of small urban spaces*, The Conservation Foundation ed.
- Zweig S., (1991), *Vingt-Quatre Heures de la vie d'une femme*, La Pochothèque.

**Michèle Jolé**, sociologue, enseignante à l'Institut d'urbanisme de Paris (Paris XII), est membre du laboratoire Vie urbaine (UMR Louest). Elle mène depuis une dizaine d'années des recherches sur l'espace public du point de vue des métiers, des dispositifs et des pratiques sociales. Un travail ethnographique (et photographique) est en cours sur les abords du Canal Saint-Martin et ses usages (cafés, jardins, berges).  
<jole@univ-paris12.fr>